



Règlement de succession entre tante et neveux

Par **moalio**, le **21/12/2009** à **15:12**

Bonjour, Dans le cadre du règlement d' une succession entre tante et neveux la notaire demande à mon mari de lui signifier" [s] s' il accepte qu' après le délai de 4 mois ses neveu et nièce soient sommés de prendre position". Précisons qu' ils n' apparaissent pas en tant que bénéficiaires dans le testament et qu' il y a deux autres bénéficiaires, la soeur de mon mari et une personne extérieure à la famille. Que se passera-t-il si mon mari ne répond pas à la demande de la notaire? Dans l' attente de votre réponse je vous remercie de l' attention que vous voudrez bien porter à ma question.

Par **fabienne034**, le **21/12/2009** à **15:26**

Bonjour, le notaire protège la succession des recours ultérieurs pour tout savoir sur les testaments et succession: